

Pau, septembre 2008

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES B et C : RECOURS EN NOTATION 2008 13 recours exercés, pour la plupart suite aux tripatouillages* de la Direction Locale.

*tripatouiller : remanier sans scrupule en ajoutant, retranchant, etc (définition Petit Robert)

Le 16 septembre se sont tenues les CAP locales destinées à examiner les dossiers de 13 recours en **révision de notes (7 en B, 6 en C)**.

La CGT dénonce depuis son instauration le nouveau système de notation. Ses effets néfastes sont apparus au grand jour sur le déroulement des carrières au moment des classements établis pour les tableaux d'avancement.

Mais **cette année la nature des recours locaux a pris une tournure particulière**. En effet, dans leur majorité **les requérants ont demandé que soit rétablie l'évolution de note accordée par leur chef direct** (+0,02 voire +0,06) ; car ils ont eu la désagréable surprise de voir retourner leur feuille de notation avec une baisse systématique ramenée à un « généreux » +0,01 attribué par le notateur final, sans même recevoir une information préalable et sans que l'avis porté en conclusion de leur notation ne justifie une subite dépréciation.

Si ces collègues n'ont pas obtenu les gains de mois initialement promis, d'autres dans le département en ont-ils bénéficié ? Ça restera un mystère. Une certitude, **la réserve** constituée par la Direction Départementale en début d'année pour satisfaire à d'éventuels recours locaux est restée la même : **2 mois distribuables en B, 2 autres en C**.

◆◆◆

Pour en venir à l'examen des recours, **les élus de la CGT ont naturellement défendu tous les dossiers avec détermination** ; ce n'est pas pour autant qu'ils vont « bomber le torse » même s'il est appréciable au final, pour les agents concernés, que **le résultat de nombreux recours va dans le bon sens**.

Une méthode de notation trouble qui n'a pu qu'interpeller les représentants du personnel. Interrogé en début de CAP, le TPG paraissait préparé à une réponse sûrement « travaillée en équipe » qui revient à dire qu'après tout **c'est le notateur final qui a le dernier mot**. Voilà maintenant que la direction locale connaît si parfaitement la qualité de travail de tous les agents du département qu'elle s'arroge le droit de moduler les notes attribuées par les chefs directs.

Sauf que les collègues concernés appartiennent à des **postes bien ciblés**, à la tête desquels le notateur de 1^{er} niveau disposait pourtant d'une autonomie pour l'attribution des notes, à l'aide d'un simulateur.

Est alors tirée une deuxième couverture par **la Direction locale, qui pointe « l'indiscipline » de notateurs directs** au moment de proposer la clef de répartition pour les agents qu'ils avaient à noter.

Seul engagement pris pour l'an prochain, qui laisse imaginer le brin de cacophonie qui a existé entre Direction et postes lors des échanges en période de notation : finies les validations par mel, par téléphone...**ne seront admises que les opérations effectuées par l'intermédiaire de l'application EDEN**.

➡

➤ **L'utilisation de la réserve (2 mois par catégorie) a permis à 4 collègues de récupérer le +0,02 attribué en première intention** par leur chef direct. Il s'agit d'un AAP2 d'un poste de la côte basque, d'un AAP2 et d'un Contrôleur Principal notés dans une trésorerie de Pau, d' un contrôleur de la TG.

Les élus de la CGT ont bien évidemment voté pour.

➤ Par contre, pour **3 Agents de catégorie C**, l'un travaillant à la trésorerie de Pau déjà ciblée, un autre dans un poste du Béarn, le troisième toujours dans la même trésorerie de la côte basque, le TPG conclut que leur manière de servir, aussi satisfaisante soit-elle, ne justifie pas un relèvement de note. L'agent du poste de la côte basque a simplement eu droit au retrait d'une mention qui portait à équivoque sur sa feuille de notation. Malgré l'insistance et l'argumentation des élus du personnel, ces collègues n'ont donc même pas bénéficié de la note proposée par leur chef de poste; ils **restent à +0,01** alors même que l'un d'entre eux réclamait + 0,06 jamais obtenu depuis l'application de ce système.

Les élus de la CGT ont voté contre le maintien à 0,01 et invitent les intéressés à faire un recours national.

➤ Toujours parmi les pénalisés, **2 collègues prévus pour avoir initialement + 0,06**, un AAP1 de la côte basque et un Contrôleur de la TG, sont maintenus à + 0, 01. Pour autant une mention sera inscrite au PV de la CAP, du style : " *lors de l'examen local du recours de..., seul l'aspect technique du quota des 20% d'agents pouvant bénéficier de 3 mois de bonification a empêché de donner satisfaction.* ». Cette formule peut les aider, mais sans certitude, à avoir gain de cause en faisant un recours auprès de la CAP nationale compétente.

Les élus de la CGT ont voté contre le maintien à 0,01 localement tout en prenant acte du fait que la Direction Locale leur donne un signe d'appui pour espérer avoir satisfaction au plan central.

Les 4 autres cas de recours, tous en catégorie B, relèvent de façon plus classique d'un différend avec la manière de noter de leur chef direct respectif.

➤ **Un Contrôleur Principal du Pays Basque intérieur**, qui ne consomme pas dans l'enveloppe départementale car situé en fin de grade, bénéficie finalement de +0,06 après accord de son chef de poste.

Vote favorable des élus de la CGT.

➤ **Un contrôleur d'un poste béarnais, noté +0,01**, fait valoir que ses états de service devrait lui donner droit à + 0,06. Après débat, la phrase évoquée plus haut « *..., seul l'aspect technique du quota des 20% ... a empêché de donner satisfaction.* » sera inscrite au PV de la CAP dans le but d'un recours national.

Les élus de la CGT ont voté contre le maintien à 0,01 localement tout en prenant acte du fait que la Direction Locale donne un signe d'appui pour espérer qu'il ait satisfaction au plan central.

➤ **Un contrôleur d'un poste de la côte basque** (le même), noté +0,02, souhaitait obtenir +0,06. Confortée par le positionnement du chef direct dans son rapport, et malgré la défense des élus en CAP, la note est maintenue à +0,02.

Les élus de la CGT ont voté contre le maintien à 0,02.

➤ Enfin **un contrôleur d'une trésorerie de Pau** contestait la note d'alerte – **0,01** infligée par son chef direct qui considère que la personne, dès son arrivée en 2007, n'entrait pas de manière satisfaisante dans le plan d'organisation du poste. Dans le rapport du trésorier transparaît la dénonciation d'un fonctionnement contrarié par un sous effectif permanent. Or un agent n'a pas à subir ce qui est le fond du problème, le manque chronique de personnels que les élus CGT ont maintes fois rappelé pour ce poste lors des CAP de mutations. Après de longs échanges la note pivot est rétablie (0,00) assorti d'un suivi particulier de la part de la Direction Locale.

Les élus de la CGT ont approuvé cette démarche.

Attention! 2 mois pour faire un recours en CAP centrale. N'hésitez pas à nous contacter.

A NOTER, PROCHAINE CAP des B LE 2 OCTOBRE POUR TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR PRINCIPAL. POSSIBILITES PLUS QUE DOUBLEES / L'AN DERNIER (17 INSCRIPTIONS PREVUES AU TOTAL). PLUS D'INFOS DANS LES PROCHAINS JOURS.

Les élu(e)s de la C.G.T. du département en C

(AAP1 - AAP2 - AA1)

- AAP1- Carlos FILIATREAU- Saint Etienne de Baïgorry -05-59-37-41-34
- AAP1- Joël RAVASSON- ERD Pau- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- AAP2- Jean Marc MIGUELGORRY – Biarritz – 05-59-24-21-66
- AAP2- Renée MURAIL- Pau CH – 05-59-84-35-80
- AA1- Cécile SCARAMUZZINO- Orthez – 05-59-69-09-52
- AA1- Ugur OSTURK- TP Pau - 05-59-82-22-64.

Les élu(e)s de la C.G.T. du département en B

[Contrôleurs Principaux (CP), Contrôleurs cl. 1 et 2- (C1)(C2)]

- CP Joanes LACO - ERD Bayonne- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- CP Anne GUITTARD – (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- C1 Josiane POZO-CORNU – TG – 05-59-82-24-56
- C1 Christian MANCHO – TG – 05-59-82-24-58
- C1 Aline HOURQUEIG LABAT- ERD Pau (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- C1 Joëlle ETCHEVERRIGARAY- Anglet – 05-59-58-28-92
- C2 Eric MANRY- TP Pau- 05-59-82-22-62
- C2 Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87.